



Le 28 novembre dernier, l'association inaugurerait ses premières réalisations : deux toitures solaires de 9 kWc chacune sur les écoles publiques Pasteur et Gauduin à Grigny (69).

Des toits photovoltaïques

Deux petites installations solaires viennent d'être inaugurées à Grigny, en banlieue lyonnaise. Financées en partie par des citoyens devenus actionnaires et décisionnaires, ces réalisations photovoltaïques urbaines sont un modèle en terme de financement participatif et de gouvernance citoyenne.

Coût et financement

Le budget pour l'ensemble des dix installations est légèrement inférieur à 300 000 € : 192 000 € en installations photovoltaïques, 21 000 € de frais de raccordement, 30 000 € pour les études de structure et de faisabilité, et le reste en frais divers (assurances, bureau d'étude spécialisé dans les ERP, panneaux pédagogiques, etc.) Côté financement, environ un tiers du budget (80 000 €) est couvert par une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un tiers (105 000 €) est issu d'un emprunt bancaire et un tiers (100 000 €) vient du financement participatif (citoyens, associations et entreprises).

Les Centrales villageoises en rural

Les Centrales villageoises sont des sociétés locales associant citoyens, collectivités et entreprises dans le but de développer les énergies renouvelables dans un territoire rural. Le mouvement est né d'une expérimentation menée dans les parcs naturels régionaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais essaime progressivement hors de la région. Alors que la première centrale photovoltaïque a été inaugurée en 2014, les 11 sociétés Centrales villageoises comptent désormais plus de 90 installations.

► Pour en savoir plus : www.centralesvillageoises.fr



Soyons le changement que nous souhaitons : devenons producteur d'énergie solaire. C'est en paraphrasant Gandhi

que l'association Toits en transition invite de simples citoyens à porter et financer des projets d'installations photovoltaïques. À l'heure de la Cop23, cette initiative offre la possibilité à chacun de participer à la transition énergétique. Même sans être propriétaire d'un toit. Et même sans bénéficier de fonds importants. Explications. Le 28 novembre dernier, l'association inaugurerait ses premières réalisations : deux toitures solaires de 9 kWc chacune sur les écoles publiques Pasteur et Gauduin de la commune de Grigny (69). Au cours des prochains mois, huit autres installations photovoltaïques seront raccordées sur le territoire de la Métropole de Lyon pour atteindre une puissance totale de 90 kWc. Le tiers du coût de ce projet aura été financé par des citoyens. «Attention, il ne s'agit pas d'une collecte de dons mais d'un vrai geste

entrepreneurial, précise Jean-Marc Denise, président de Toits en transition. Nous proposons à chacun d'acheter des parts et donc de devenir sociétaire, de prendre part aux décisions, et potentiellement, de toucher des dividendes. C'est le moyen pour nous de sortir de la bulle très restreinte des donateurs militants.» Juridiquement, l'association a créé une SAS (Société par actions simplifiée) de type coopérative baptisée "Un deux toits soleil". Collectivités, associations, entreprises ou simples personnes physiques : tout le monde peut devenir sociétaires à raison de 50 € la part. Une somme volontairement accessible afin d'ouvrir le capital à un large public citoyen. «Il y a trois ans, nous étions une poignée de personnes – venues du milieu des énergies ou du militantisme écologique – autour d'une table. Et aujourd'hui, nous sommes plus de 150 sociétaires, venus de tous horizons», retrace Daniel Tain, ancien ingénieur RTE et président de la SAS.

Actionnaires citoyens et sociétaires

Pour Yann Crévolin, ingénieur énergétique qui a embarqué dans l'aventure en devenant actionnaire citoyen «c'est une opportunité de placer son argent avec un taux de rendement attendu supérieur à celui d'un livret A. Mais pas seulement. Il s'agit de donner un sens à son argent. Généralement, on ne sait pas

citoyens dans le lyonnais

à quoi est utilisée l'épargne qu'on met de côté à la banque. Ici, on le sait : on produit de l'énergie renouvelable sur le territoire». Une rentabilité financière qu'il convient de tempérer : si la productivité est bonne, le plan d'affaire prévoit un rendement moyen total de l'investissement de 3 à 4 % sur une durée de vingt-cinq ans. Néanmoins, les dividendes sont bloqués pour les cinq premières années et une partie des revenus sera consacrée à du réinvestissement. C'est du moins ce que souhaitent les créateurs de l'association... mais il faudra tenir compte de l'avis des sociétaires. «Le fonctionnement de la SAS est proche de celui d'une société coopérative d'intérêt collectif», détaille Daniel Tain. Chaque sociétaire possède une voix, quel que soit le nombre de parts détenues. Et pour donner plus de poids aux décisions des citoyens face aux collectivités et aux partenaires présents au conseil d'administration, la gouvernance est organisée autour d'un système de quatre collèges. Celui des citoyens, constitué par les contributeurs individuels, pèse à 35 % dans les décisions. L'association Toits en transition, porteuse du projet depuis l'origine, constitue à elle seule le deuxième collège, avec un poids de vote de 35 %. Les collectivités partenaires (la métropole de Lyon notamment) possèdent, elles, 15 % du pouvoir décisionnel. Enfin, les 15 % restants sont attribués aux partenaires, associations,

entreprises locales, etc. Pour Jean-Marc Denise : «Ce système permet de faire rentrer des capitaux tout en gardant une maîtrise citoyenne du projet.» Ce mode de financement et de fonctionnement est très largement inspiré de l'expérience des Centrales villageoises (voir encadré ci-contre). Néanmoins, il s'agit d'une première dans un environnement urbain. Une spécificité qui a parfois posé problème. La recherche de toitures disponibles, suffisamment grandes et suffisamment ensoleillées, se révèle compliquée. Les collectivités sont un peu frileuses et techniquement l'aménagement des toits des écoles et autres établissements recevant du public (ERP) nécessite des études techniques supplémentaires. De plus, le public citoyen est plus compliqué à mobiliser qu'en zone rurale. Il aura ainsi fallu presque trois ans de démarches entre la constitution du collectif et le raccordement des premières centrales.

Un volet pédagogique

Heureusement, l'association a bénéficié du soutien logistique de l'Alec (Association locale de l'énergie et du climat) de Lyon, d'une subvention de la région (voir encadré ci-contre) et d'un coup de pouce financier du club d'investisseurs Les Cigales. Mais aussi de la motivation et de l'implication de quelques maires. Ainsi, la commune de Grigny (10 000 habitants) est la

seule à avoir proposé d'emblée deux toitures. Aujourd'hui, la petite école maternelle Paul-Gauguin produit 156 % de sa consommation électrique tandis que sa voisine, l'école élémentaire Louis-Pasteur en produit 35 %. Au-delà des aspects énergétiques et financiers, le projet porte aussi un volet pédagogique. D'où le choix assumé d'investir essentiellement les toits d'écoles et de MJC. Pour Xavier Odo, le maire de Grigny : «Installer du solaire au-dessus d'une école, c'est un symbole fort, puisque c'est pour les générations futures que nous devons agir aujourd'hui pour l'environnement.» Cela permet aussi en premier lieu de sensibiliser les parents d'élèves, de susciter des questions, et qui sait, d'imaginer peut-être des écoles où les parents contribueraient au financement des panneaux solaires. En tous cas, l'association ne compte pas s'arrêter là. Optimiste, Daniel Tain rêve d'une deuxième tranche de travaux beaucoup plus conséquente. Il souhaite ainsi équiper une vingtaine de toits sur le territoire de la métropole avec des installations d'au moins 36 kWc. Pour cela, il compte sur ce premier volet réussi pour gagner la confiance des collectivités et des futurs citoyens sociétaires. ●

Laure Marandet

► Pour devenir citoyens-sociétaires, l'inscription est possible sur : <https://toitsentransition.weebly.com>